



Commune de Maurecourt

# Le trait d'union

## Informations Municipales - Numéro Spécial Déchets

### La collecte des déchets, ça change... un peu ! Tout sur la collecte de vos déchets

Depuis le 1er juillet 2016, la Communauté d'agglomération est responsable du cycle complet de la gestion des déchets à Cergy-Pontoise, depuis leur collecte dans nos quartiers jusqu'à leur arrivée au Centre intercommunal de traitement et de valorisation situé à Saint-Ouen l'Aumône. Il s'agit d'une décision prise à l'unanimité des 13 communes de l'agglomération avec plusieurs objectifs : être plus efficace, respecter nos engagements locaux en termes de développement durable et maîtriser le coût de ce service public.



#### Le changement du prestataire de collecte

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, la société OTUS/Véolia a repris les prestations de collecte des déchets en porte à porte sur Maurecourt.

Même si les jours de collecte restent les mêmes, les circuits peuvent avoir été modifiés, impactant l'ordre et les plages horaires de passage. Les nouvelles équipes de collecte doivent aussi apprendre à connaître le territoire de Maurecourt.

#### Des modalités de collecte identiques

Les ordures ménagères :

Le jeudi entre 6h et 13h

Présentation de votre bac ou de sacs le mercredi soir

Les emballages / papiers :

Le vendredi des semaines impaires entre 6h et 13h

Présentation de votre bac jaune et/ou bleu le jeudi soir des semaines impaires

Les verres :

Le vendredi des semaines paires entre 6h et 13h

Présentation de votre bac à couvercle vert le jeudi soir des semaines paires

Les déchets végétaux et fermentescibles :

1<sup>er</sup> lundi des mois d'avril à décembre

Présentation en sacs papiers ou en petits fagots la veille au soir

Les branches doivent être inférieures à 8 cm de diamètre et 150 cm de long

Les encombrants :

3 fois par an, prochaine collecte le 15 octobre

Présentation des objets

#### Des déchèteries accessibles tous les jours

L'agglomération de Cergy-Pontoise met à disposition de ses habitants un réseau de 5 déchèteries, accessibles 7 jours/7 et gratuitement. Vous pouvez y déposer tous types de déchets, y compris ceux qui ne sont pas collectés en porte à porte (gravats, pneus, peintures...).

**Pour les contenants, comment ça marche ?**

Les sacs papier, bacs et composteurs sont fournis gratuitement par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

- La dotation en sacs papiers peut être récupérée à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture, ou lors des RDV déchets (voir calendrier 2019)
- Pour une demande de maintenance de bac, vous devez contacter le service déchets de l'agglomération
- Vous pouvez faire la demande d'un composteur individuel ou collectif en ligne via le formulaire de réservation à la rubrique déchets « Réservez votre composteur ».

**Pour contacter le service de gestion des déchets de l'agglomération :**

01 34 41 90 00 – [contactdechets@cergypontoise.fr](mailto:contactdechets@cergypontoise.fr)

Toutes les informations, ainsi que le Règlement de gestion des déchets, sont accessibles sur le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, rubrique « déchets ».

***FOCUS SUR LES DECHETS VERTS !***

*Les déchets végétaux doivent être impérativement présentés selon les consignes données ; tout autre contenant ou type de présentation entraînent des difficultés de collecte et des risques pour les agents. A partir du lundi 1<sup>er</sup> Octobre 2018, les déchets végétaux sortis sans respect des modalités (ex : en vrac, en poubelle ronde, de taille trop importante...) ne seront plus ramassés.*

*Si besoin, nous vous invitons à récupérer des sacs papier en mairie ou lors des « RDV déchets » (ouverts à tous les habitants de l'agglomération, quelle que soit sa commune d'habitation)*

